

# La prostitution à Toul pendant la Grande Guerre

L'hypothèse d'une guerre courte fait que la question de la sexualité des soldats ne se pose pas en août 1914, ni pour les autorités militaires, ni pour les mobilisés. Au contraire, les prostituées sont même expulsées des camps retranchés. En revanche, avec la cristallisation du front, et la rareté des temps éloignés du front, une demande sexuelle s'exprime parmi les troupes dans les communes proches du front.

La prostitution en temps de guerre n'a fait l'objet que de rares études locales. Terre de cantonnement de troupes pendant la Première Guerre mondiale, le Toulousien est traversé par de très nombreux soldats, qui attirent de nombreuses prostituées. En plus d'une prostitution habituelle, Toul compte à la veille de la guerre trois maisons de tolérance <sup>1</sup>, une nouvelle prostitution se développe, en particulier au sein des milieux les plus modestes. Les communes du Toulousien voient donc se conjuguer plusieurs types de prostitution, celle des femmes de la région et de serveuses, parfois mariées, qui proposent d'autres services que la consommation de vin, et une prostitution qui semble plus organisée, pour ne pas dire « professionnelle » puisqu'il s'agit de prostituées en provenance de la capitale.

Faute de pouvoir interdire la prostitution, les autorités civiles et militaires tentent de la réguler, de la maîtriser, afin de préserver la santé des troupes et la sécurité du territoire national. Les seuls espaces où le « plus vieux métier du monde » peut s'exercer sont les maisons de tolérance, le racolage sur la voie publique étant interdit. Par ailleurs depuis 1802, afin de lutter contre la syphilis et autres maladies honteuses, les prostituées doivent se soumettre à deux visites médicales par mois.

## 1. Combattre la prostitution

Dès le début de la guerre, les autorités militaires voient d'un mauvais œil cette prostitution. Les femmes de « mauvaise vie » sont suspectées de

détourner les soldats de leur devoir ; non seulement la prostitution est un facteur de diffusion de la syphilis et d'autres maladies vénériennes, mais en plus, elles peuvent profiter de leur situation pour soutirer des renseignements aux soldats, comme aux officiers, les maisons de tolérance constituant selon le commissaire spécial de Toul : « *Un moyen facile pour nos ennemis de se procurer des renseignements sur notre armée et notamment sur nos mouvements de troupes* » <sup>2</sup>. Enfin, par le racolage et le scandale lié à une activité hors des maisons de tolérance, les prostituées portent atteinte à l'ordre public. Très tôt l'armée s'inquiète des risques encourus par les soldats. Frédéric Rousseau estime à 500 000 le nombre de soldats français touchés par la syphilis pendant la Grande Guerre <sup>3</sup>. Mais lorsque l'on traite du sujet de la diffusion de la syphilis, on pense surtout aux hommes, aux soldats, mais les femmes aussi souffrent de cette prostitution. Un docteur rapporte qu'une prostituée aurait eu 100 rapports dans la même journée <sup>4</sup>. Des rapports à la durée très variable certes, mais qui tous font de la femme, un objet. Les conséquences sur la santé et la psychologie de la femme sont considérables : tristesse et maladies honteuses, enfancements et avortements risqués. Ce sont là aussi, des ravages de la guerre, incalculables, inestimables mais ô combien destructeurs pour une femme. Faute de pouvoir l'interdire, les autorités tentent de réglementer et contrôler la prostitution, ce n'est pas faute d'être prolifique en propositions pour mettre fin au fléau. En 1916, un sénateur reçoit un projet qui vise à former des bataillons de filles de 20 à 40 ans, et d'y adjoindre les femmes adultères, pour les conduire au front <sup>5</sup>.

Face à l'ampleur du fléau, les autorités militaires et médicales sont plus ou moins rapides. Dès le début des hostilités en 1914, les « femmes de mauvaise vie », celles qui exercent en dehors de ces maisons, sont expulsées des camps retranchés comme Toul ou Epinal, tandis que les trois maisons de tolérance de Toul sont fermées. Le 6 août 1914, un télégramme confidentiel demande ainsi au sous-préfet de Toul de redoubler

1. Aux numéros 12, 18 et 20 de la rue de la Monnaie

2. A. D. M.-M. 4 M 135. Rapport du Commissaire Spécial de Toul au Sous-préfet de Toul, 26 novembre 1917.

3. ROUSSEAU (Frédéric), *La guerre censurée. Une histoire des*

*combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 1999, p. 286.

4. ROUSSEAU, *La guerre censurée...op. cit.*, p. 288.

5. LE NAOUR, *Misères et tourments...op. cit.*, p.158-159.

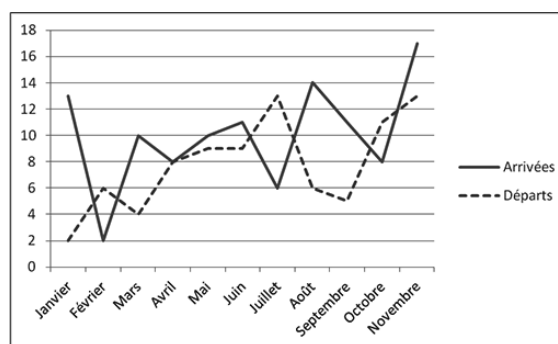
la vigilance et la surveillance sur les prostituées <sup>6</sup>. Les prostituées de Toul sont alors envoyées pour la plupart à Marseille <sup>7</sup>. Il faut attendre le 27 avril 1916 pour que les maisons soient de nouveau ouvertes à Toul par un arrêté du Général Commandant d'Armes sans doute pour le « moral » des troupes. C'est « le retour en grâce des maisons » pour reprendre l'expression de Régis Latouche <sup>8</sup>. Dans le même temps, et depuis le début du conflit, les autorités disposent d'une arme absolue avec l'expulsion de la zone de tous les éléments « suspects » et « indésirables ». Les évacuations sont précédées de deux avertissements, au troisième, la prostituée est évacuée vers l'intérieur, vers la destination de son choix <sup>9</sup>. En revanche, si la prostituée refuse et provoque un scandale, elle est évacuée de force au camp de triage où elle est internée plusieurs semaines durant. Celles de Meurthe-et-Moselle sont évacuées au camp de Melun-Flcury-en-Bière <sup>10</sup>.

Enfin, les autorités militaires françaises créent le 13 mars 1918 les bordels militaires de campagne (BMC). Il s'agit d'une entreprise officielle, avec sélection des concessionnaires sous contrat avec l'armée, cahier des charges, règles d'hygiène, etc. Dans l'armée allemande, ce genre d'établissement existe depuis plus longtemps dans la Belgique occupée notamment, ce sont les *Etappenbordell* <sup>11</sup>.

## 2. Une « armée de prostituées »

Depuis leur réouverture en avril 1916 jusqu'à novembre 1917, 230 femmes sont passées dans les maisons de tolérance toulaises (120 d'avril à fin décembre 1916, et 110 du 1er janvier au 25 novembre 1917). L'effectif moyen pour les trois maisons est de 25 femmes. La totalité de ces prostituées viennent de Paris, et repartent vers la capitale. Dès 1914, les prostituées parisiennes quittent massivement la capitale pour suivre les soldats dans la zone des armées <sup>12</sup>. Cette présence parisienne dans les maisons de tolérance à Toul n'est pas inédite ; en 1911, les

maisons de tolérance toulaises comptent déjà quelques femmes originaires de Paris et de sa région, mais rien de comparable avec ce qui se passe pendant la guerre <sup>13</sup>. Les rapports remarquent, sans pouvoir l'expliquer, qu'avant la guerre « le recrutement des maisons de tolérance de Toul s'opérait dans toutes les villes de la région, et qu'elles ne recevaient qu'exceptionnellement des femmes venant directement de Paris » <sup>14</sup>, et que de tels changements se notent également dans d'autres villes situées près du front. Cette arrivée de prostituées en provenance de la capitale surprend les autorités, qui n'hésitent pas à parler d'une « armée de prostituées, véritables spécialistes du front, constituée à Paris » <sup>15</sup>. Une armée qui est perçue comme particulièrement dangereuse pour la sécurité nationale pour les raisons évoquées précédemment : propagation de la syphilis et autres maladies et peur de l'espionnage. Le commissaire spécial invite alors l'autorité militaire à interdire aux tenanciers de ces maisons, de recruter des prostituées dans le département de la Seine et les départements limitrophes, et de privilégier un « recrutement local ». Le Général Jullian en appelle à une action à Paris même ; il faudrait selon lui : « rechercher les centres de recrutement du personnel, faire embaucher des femmes à la solde de la sûreté et se rendre compte des instructions qui peuvent leur être données » <sup>16</sup>.



Les arrivées et départs des prostituées à Toul en 1917

6. LATOUCHE (Régis), *La Lorraine des petites vertus. Les filles publiques de la révolution aux années 1950*, Gérard Louis, 2012, 188p., p. 119

7. LEURET (Bruno), *Les réfugiés de Meurthe-et-Moselle pendant la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre Barral, Université de Nancy, 1978, p. 98.

8. LATOUCHE, *La Lorraine... op. cit.*, p. 121.

9. LE NAOUR (Jean-Yves), *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuels des Français 1914-1918*, Paris, Aubier, 2002, p.176.

10. *Ibid.*, p. 178.

11. COCHET (François), « Prostitution et bordels militaires de campagne », in COCHET (François), PORTE (Rémy) sous la direction

de, *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2008, p. 854.

12. CRONIER (Emmanuelle), *Permissionnaires dans la Grande Guerre*, Paris, Belin, 2013, p. 148 ; et LE NAOUR, *Misères et tourments...op. cit.*, p. 173.

13. Voir annexe.

14. A. D. M.-M. 4 M 135. Rapport du Commissaire Spécial de Toul au Sous-préfet de Toul, 26 novembre 1917.

15. A. D. M.-M. 4 M 135. Rapport du Commissaire Spécial de Toul au Sous-préfet de Toul, 26 novembre 1917.

16. A.D. M.-M. 4 M 135. Le Général Jullian, commandant d'Armes au Général de Division commandant la VIII<sup>e</sup> Armée, 29 novembre 1917.

Mais les prostituées ne sont pas les seules à être surveillées par les autorités militaires ; Georges Thibierge note ainsi que « *dans la zone des armées, les contaminations proviennent surtout des femmes que leur profession met en contact avec les soldats : tenancières de cafés, filles d'estaminets, blanchisseuses auxquelles les hommes remettent leur linge en rentrant au cantonnement, couturières auxquelles ils donnent leurs vêtements à raccommoder, mais aussi des filles de ferme rencontrées près du cantonnement (...) des femmes mariées, bourgeoises ou fermières* »<sup>17</sup>. Des relations qui ne vont pas sans susciter crainte et méfiance chez les Poilus mariés, effrayés par une possible infidélité féminine. Dans un rapport sur la prostitution à Pierre-la-Treiche, le commissaire spécial de Toul constate en effet la présence d'une « *prostitution clandestine d'un grand nombre de femmes de Pierre-la-Treiche* », des femmes mariées ou veuves et qui ont plusieurs enfants mais dont le mari est mobilisé<sup>18</sup>. De nombreuses prostituées se déclarent lingères ou domestiques, et c'est la misère qui les pousse à se prostituer occasionnellement. A partir de l'été 1917, l'augmentation du nombre de permissionnaires se répercute sur la prostitution, un constat autant valable pour Paris<sup>19</sup>, que pour Toul si l'on observe le graphique des arrivées de prostituées dans le Toulouais en août 1917 (14) : son plus haut niveau jusqu'alors.

### **3. La fréquentation des maisons de tolérance toulouaises**

Ces maisons sont fréquentées par les hommes de la garnison toulouaise, mais aussi et surtout par les nombreuses troupes qui sont de passage dans le Toulouais. L'arrivée au cours de l'année 1917 des soldats américains accroît cette prostitution féminine ; les archives en conservent de nombreuses traces. Les Américains sont en effet réputés « être pleins aux as », leur présence dans la ville toulouaise, et l'ennui après l'armistice conduisent certains américains à rencontrer des femmes, prostituées, ou déjà promises à un

Français mais qui n'est pas encore rentré. Lorsque ces Américains arrivent à Toul, les maisons de tolérance leur sont interdites et des agents de la sûreté de la VIIIe Armée sont déployés dans la ville. Le commandant d'armes demande également à l'état-major allié de mettre à sa disposition des « *policemen* » américains, et aux tenanciers de bordels de surveiller étroitement leur « *personnel* »<sup>20</sup>.

Mais malgré ces mesures, les soldats américains fréquentent les prostituées. Le commissaire de police de Nancy écrit en octobre 1918 au commissaire central que « *si les maisons publiques devaient constamment être interdites aux militaires américains, la prostitution clandestine se développerait, ce qui aurait pour résultat de propager les maladies vénériennes* »<sup>21</sup>. Le même jour, le commissaire spécial de police de Toul rapporte au sous-préfet de Toul que « *jusqu'à ce jour il n'a été relevé contre les militaires américains aucun attentat aux mœurs ni outrages aux bonnes mœurs* »<sup>22</sup>. Pourtant, il estime que l'interdiction des maisons de tolérance à ces soldats n'influence pas la moralité publique : « *Il est certain que les femmes qui se livrent aujourd'hui aux militaires américains se livraient hier avec la même facilité aux soldats français* »<sup>23</sup>. Le Réveil écrit ainsi en 1919 : « *Sans avoir la moindre intention de dénigrement vis-à-vis de l'armée d'outre-Atlantique, on peut dire que les principaux succès de nos alliés américains furent surtout des succès féminins* »<sup>24</sup>. Les autorités militaires constatent également que plusieurs des prostituées « *parlent anglais* » précisément à un moment où une « *clientèle américaine* » fréquente les maisons de tolérance. Il paraîtrait même que deux de ces femmes viendraient de Buenos-Aires<sup>25</sup>. Après enquête, les autorités parviennent à arrêter un homme à l'origine de ces recrutements : Marcel Thouvenin, dit Nono<sup>26</sup>. Pour remédier au problème, diverses solutions sont envisagées. La *Military Police* surveille la rue des trois maisons de tolérance, la rue de la Monnaie. Des policiers américains sont placés à chaque extrémité de la rue, alors déclarée interdite d'accès, « *Off-limits* ».

17. THIBIERGE (Georges), *La syphilis et l'armée. Précis de médecine et de chirurgie de guerre*, 1917, p. 16 cité par ROUSSEAU, *La guerre censurée...op. cit.*, p. 287. Voir aussi FOMBARON (Jean-Claude), « Eros et le diable au Cor. Poilus et filles de la Haute-Meurthe durant la Grande Guerre », *Mémoire des Vosges*, Saint-Dié-des-Vosges, Société Philomatique Vosgienne, n°2, 2001, pp. 43-46.

18. A.D. M.-M. 4 M 135. Rapport du commissaire spécial de Toul, 20 novembre 1916.

19. CRONIER, *Permissionnaires... op. cit.*, p. 152.

20. HOWALD (Gérald), « Histoire des maisons closes de Toul », *Études Toulouaises*, n°57, 1991, pp. 3-46, p. 42.

21. A. D. M.-M. 4 M 135. Lettre du commissaire de police de Nancy au commissaire central, 8 octobre 1918.

22. A. D. M.-M. 4 M 135. Rapport du commissaire de police de Toul au sous-préfet de Toul, 8 octobre 1918.

23. A. D. M.-M. 4 M 135. Rapport du commissaire de police de Toul au sous-préfet de Toul, 8 octobre 1918.

24. *Le Réveil*, 10 mai 1919.

25. A.D. M.-M. 4 M 135. Le Général Jullian, commandant d'Armes au Général de Division commandant la VIIIe Armée, 29 novembre 1917.

26. LATOUCHE, *La Lorraine... op. cit.*, p. 133.

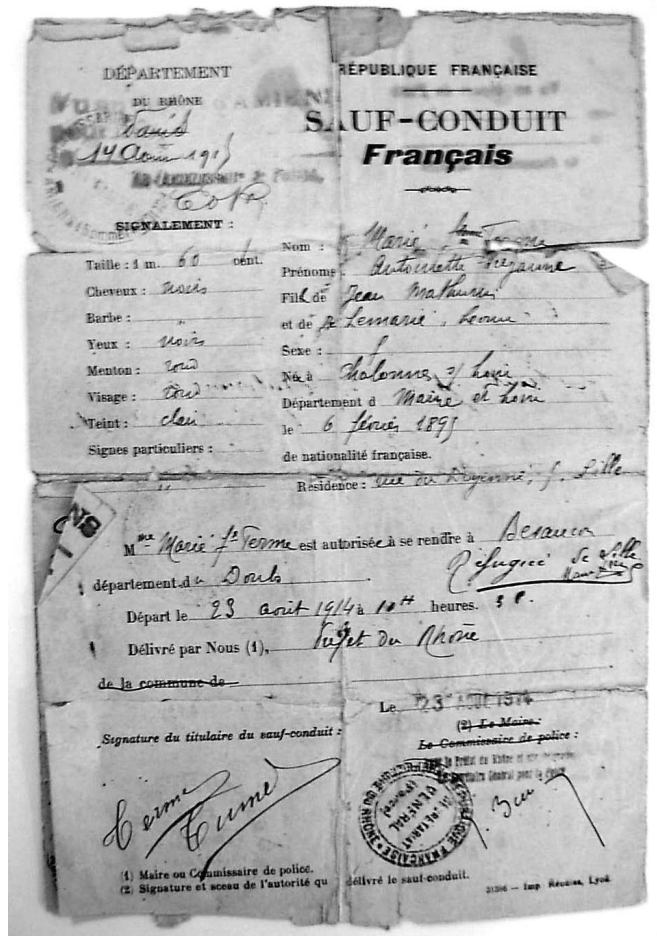
Or, la maison de tolérance située au n°12 a aussi une porte qui donne sur la rue des Tanneurs, qui elle, n'est pas surveillée. Il est aisé d'imaginer la suite <sup>27</sup>. La surveillance des soldats ne fonctionnant guère, il est décidé d'envoyer en terre de France des Américaines, qui, cols fermés et jupes longues, doivent rappeler aux Américains qu'ils doivent rentrer au pays propres et sobres. 6 000 femmes catholiques sont ainsi recrutées dans l'ensemble des Etats-Unis et sont envoyées en France pour servir cafés et donuts dans les YMCA, l'équivalent des « foyers du soldat » des Poilus. Mais « C'est un peu tard, tant les proxénètes français ont déjà devancé le besoin des GI's » <sup>28</sup>.

Pierre-Louis BUZZI

12 rue de la monnaie		18 rue de la monnaie		20 rue de la monnaie	
Logeur-patron : Humbert Lagny, 42 ans, avec son épouse, née le 24 juillet 1886, et leur fille Raymonde, née en 1902 à Toul. Il héberge son beau-frère Henri Bruyant, garçon en salle.		Logeur-patron : Eugène Albertus, né le 19 mars 1876 en Alsace-Lorraine, de nationalité allemande, et son épouse, Anna Ersch, née le 7 août 1875 à Metz de nationalité allemande, sans profession.		Logeur-patron : Joseph-Aristide Ferré, né le 12 février 1860 à Paris, et sa femme Marie-Joséph Ersch née en Belgique le 10 juillet 1867, sans profession.	
Année de naissance	Origine	Année de naissance	Origine	Année de naissance	Origine
1877	Région parisienne	1868	Paris	1876	Vosges
1884	Région parisienne	1877	Meurthe-et-Moselle	1876	Meurthe-et-Moselle
1888	Région parisienne	1879	Metz, de nationalité allemande	1881	Meuse
		1882	Vosges	1885	Paris
		1883	Puy-de-Dôme	1886	Ardennes
		1884	Vosges	1887	Marne

### Annexe : Origine, répartition et âge des « femmes publiques » à Toul en 1911.

(Tableau réalisé à partir du recensement quinquennal de 1911 conservé aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle)



### Un sauf-conduit d'une prostituée (août 1914)

(Cliché de l'auteur A.D.V. 4 M 708)

27. HOWALD, « Histoire des maisons ... », ...op. cit., p. 42.

28. Ibid., p. 132.